



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ILLE SUR TET SEANCE DU 10 JUIN 2021

Date de convocation :

03/06/2021

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un et le dix juin à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yasmine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Jean-Philippe LECOINNET, Nicole HERRISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Damien OTON (pouvoir à Caroline PAGÈS), Denis OLIVE (pouvoir à William BURGHOFFER), Daniel RENOULLEAU (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021/49 : CREATION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ILLE SUR TET.

Considérant que la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi LCAP, du 7 juillet 2016 institue en lieu et place des secteurs sauvegardés, les Sites patrimoniaux remarquables (SPR),

Considérant que le décret 11⁰2017-456 du 29 mai 2017 modifie la composition des anciennes commissions locales du secteur sauvegardé, cette dernière est désormais fixée par l'article D. 631-5 du code du patrimoine.

Considérant que le renouvellement des conseils municipaux en 2020 a mis fin au mandat des membres de la commission locale du site patrimonial remarquable d'Ille Sur Tet,

Considérant que l'article D. 631-5 du code du patrimoine fixe les membres de droit de la nouvelle commission locale du SPR : le Maire, le préfet de département, le directeur régional des affaires culturelles et l'architecte des bâtiments de France des Pyrénées-Orientales.

Considérant que cet article prévoit un maximum de 15 membres, nommés par délibération du conseil municipal d'Ille Sur Tet : un tiers d'élus, un tiers de représentants d'associations du patrimoine et un tiers de personnalités qualifiées, et que les représentants d'associations et les personnalités qualifiées sont désignés après avis du préfet,

Après avis du préfet de département,

Le conseil municipal d'Ille Sur Tet,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 631-3 et D. 631-5,

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

La commission locale du site patrimonial remarquable d'Ille Sur Tet est constituée ainsi :

- Les membres de droit prévus à l'article D. 63 1-5 du code du patrimoine :
- Le Maire, président de la commission,
- Le préfet,
- Le directeur régional des affaires culturelles et
- L'architecte des bâtiments de France

- 5 (maximum Cinq) représentants des élus d'Ille Sur Tet :

Titulaire	Suppléant
Jérôme PARRILLA	Annabelle ALESSANDRIA
Alain DOMENECH	Armande IGLESIAS
Maryse NOGUÈS	Françoise CRISTOFOL
Evelyne FUENTES	Jean-Louis LIGAT
Danielle POUDADE	Daniel RENOULEAU

- 5 (maximum Cinq) représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

	Titulaire	Suppléant
Association pour la sauvegarde de l'Ermitage de Saint Maurice	Georges GONZALEZ	Madeleine CALMON
Association pour la renaissance de Casesnoves	Marie-Josée DELONCA	Georges DELONCA
Association pour la mise en valeur de l'église Saint-Etienne	Hélène PRIOU	Maryse GONZALEZ
Les amis du Vieil Ille	Georgette VILLE	Dominique BENOIT
Amics de la casa Samsó	Teresa DALMAU	Louis BOUSCAIL

- 5 (maximum Cinq) personnalités qualifiées :

	Titulaire	Suppléant
VILLE D'ILLE - HOSPICE D'ILLE	Alain SANCHEZ	Marc VILAR
VILLE D'ILLE - SITE DES ORGUES	Kevin GOUBERN	Nadine ASTRUC
ASPAHR	Olivier POISSON	Jean-Bernard MATHON
CONSEIL DEPARTEMENTAL (DIRECTION DES PATRIMOINES)	Marie LANDELLE	Alexandra KUGLER
CONSEIL DEPARTEMENTAL (CENTRE DE CONSERVATION ET RESTAURATION DU PATRIMOINE)	Isabelle JUBAL DESPERAMON	Catherine ROGE BONEAU

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 10 juin 2021


Le Maire,

William BURGHOFFER